DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/05/2023

Acquisitions des parcelles cadastrées G718 et G791 sise la Greffière d'une superficie respective de 6 218 M² et 1 624 M² et de la parcelle cadasTrée G 716 sise Le poirier de la chappelle d'une superficie de 1 629 m²

N° 2023-036

Le Conseil municipal légalement convoqué le 23/05/2023, s'est réuni le 30/05/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha Devriendt El Hayek
Mme Catherine Delaitre à M. Jules Thomas
Mme Justine Giagnoni à Mme Laurence Amichaux
Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin
Mme Joane Giraudon à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à M. Sylvain Legrand
M. Jean-Marc Payen à Mme Emmanuelle Pic
Mme Hébé Pouchou à Mme Katia Robert-Hautemulle
Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas

Absent : 1
M. Frédérick Baby Marinpouy

Nombre de votant.e.s : 28

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance

N° 2023-036

Rapporteure : Madame Emmanuelle PIC

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de Messieurs Christian et Jérôme MOUTON, propriétaires des parcelles cadastrées G718, G791 et G716 d'une superficie totale de 9 471 m² situées à La Greffière et Le poirier de la chapelle, de les céder à la Commune ;

CONSIDERANT que pour lesdites parcelles situées en zone agricole un accord a été trouvé avec les propriétaires au prix d'1 € du mètre carré soit un montant total de 9 471 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles G 718, G791 et G716 d'une superficie totale de 9 471 m², situées en zone agricole (A1) sises La Greffière et Le poirier de la chapelle à Marcoussis pour un prix total de 9 471 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

MAIRIE DE MARCOUSSIS (Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20230530-DEL2023-036-DE
Date de télétransmission : 01/06/2023
Date de réception préfecture : 01/06/2023